

Taux de cotisations

CCN des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFREO - IDCC 7508)

Personnel cadre et non cadre

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Garanties	Cotisation globale	Part salariale	Part patronale
Décès / Rente éducation	0,61 % TA TB	–	0,61 % TA TB
Rente de conjoint survivant (OCIRP)	0,41 % TA TB appelés à 0,22 % TA TB	–	0,41 % TA TB appelés à 0,22 % TA TB
Mensualisation	0,096 % TA TB	–	0,096 % TA TB
Incapacité de travail	0,842 % TA TB	0,333 % TA TB	0,509 % TA TB
Invalité	0,733 % TA TB	–	0,733 % TA TB
Total	2,691 % TA TB appelés à 2,501 % TA TB	0,333 % TA TB	2,358 % TA TB appelés à 2,168 % TA TB

TA : partie de salaire brut dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.